

Note de présentation

du Budget Primitif 2023 – Commune (M14)

I/ Présentation générale du budget 2023

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 22 974 992 €

La section de fonctionnement : 15 598 341 €

Le total des recettes réelles s'élève à : 15 588 127 €

Le total des dépenses réelles s'élève à : 14 192 843,64 €

Soit un autofinancement de : 1 405 497,36 €

L'autofinancement est constitué en dépenses :

- Des dotations aux amortissements : 770 000 €
- De l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement 2023 : 635 497,36€.

La section d'investissement : 7 376 651 €

Le total des recettes réelles s'élève à : 5 971 153,64 € dont 1 940 000 € d'emprunt et 951 235,91 € d'excédent d'investissement antérieur reporté.

Les recettes d'investissement liées à des opérations d'ordre s'élèvent à 1 405 497,36 € (714 333 € d'amortissements et 635 497,36 € d'autofinancement).

Le total des dépenses réelles s'élève à : 7 366 437 € (5 466 971€ de nouveaux crédits et 1 899 466€ de reports des dépenses 2022 engagé et non payés). Le montant des dépenses, qui s'ajoute, liées à des opérations d'ordre s'élève à 10 214 €.

II/ Section de fonctionnement

1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, pour un total de 15 588 127 €, comprennent notamment :

a) Les impôts et taxes

Avec une augmentation moyenne de 6% des bases décidée par l'Etat et les nouvelles constructions taxées, le produit issu de la fiscalité locale est estimé de 6 187 900 € (hors abattement de 50% des locaux industriels). Le montant des rôles supplémentaires est estimé à 39 400€ (lié entre autres à la commission des impôts locaux 2023).

S'agissant de l'attribution de compensation (de la CPS), L'attribution de compensation 2023 se maintient à 4 305 600 € suite à la CLECT du 8/12/2021.

À cette somme il faut rajouter le reversement d'1/3 de l'accroissement des bases économiques estimé pour l'année 2023 à 260 000 € (pour 2022 le montant était de 265 315 €).

En effet, suite à un contrôle de la Cour Régionale des Comptes, la Communauté Paris-Saclay s'est vu imposer de revoir ses critères de redistribution de la fiscalité en prenant en compte les critères de création de logement, de revenu par habitant et de potentiel financier par habitant. Cela se traduit pour Wissous « Commune considérée comme riche » de voir son montant de reversement nettement diminué entre 2020 (où nous percevions 617 418 €) et maintenant.

Le produit issu des droits de mutation est estimé à 600 000 € pour 2023 et 170 000 € sont également inscrits au titre de la taxe sur l'électricité et 30 000 € au titre de la taxe sur les pylônes.

b) Les dotations et participations

Ce poste comprenait la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à 0 € à partir de 2022.

La commune perçoit également la compensation de l'Etat concernant la nouvelle évaluation de la valeur locative des locaux industriels pour un montant de 845 820 € (en compensation des effets de la réforme de la Loi de Finances 2021, article 4, qui entraînaient une baisse de 50% des bases de Taxe Foncière pour les locaux industriels).

Les autres recettes concernent entre autres, les participations financières du Conseil Départemental et de la CAF pour le fonctionnement du Multi-Accueil et des ACM pour 340 000 € ainsi que le reversement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) (sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie n-2) pour 25 000 €.

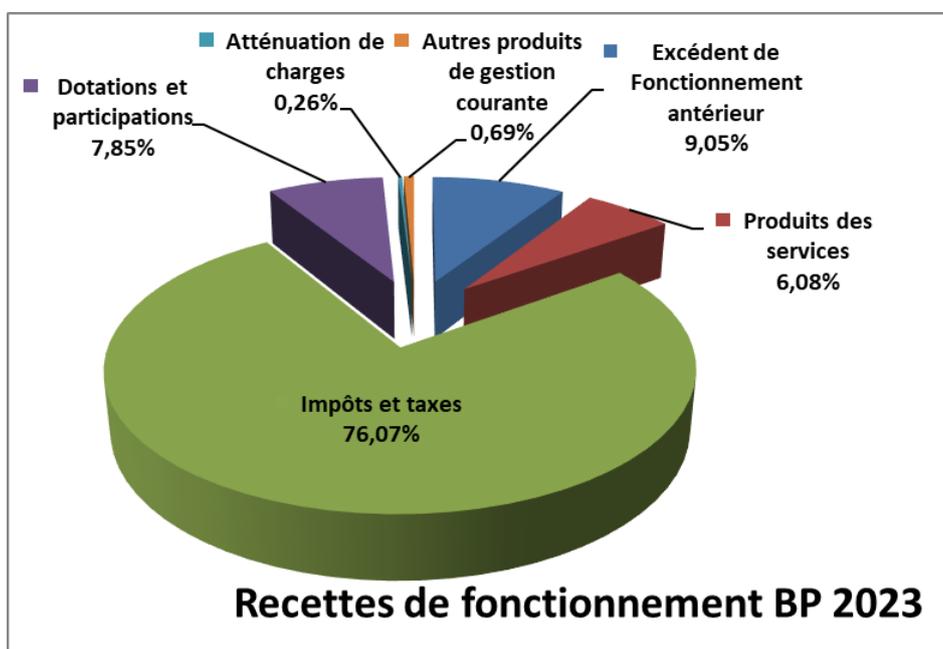
c) Le produit des services communaux et du domaine

Pour 2023, le produit issu des services est estimé à 943 600 € (pour rappel sur le CA 2022 le montant est de 965 679 €). L'essentiel des produits issus des recettes des services communaux correspond au secteur du périscolaire de l'enseignement et de la restauration, de l'Espace culturel A. de Saint Exupéry et des recettes des animations de la ville.

Les recettes issues du revenu des immeubles appartenant à la Ville et dans lesquels une activité d'utilité publique est exercée sont évaluées à 107 200 €. Les revenus des logements et des baux commerciaux sont quant à eux affectés sur le budget annexe Parc Locatif.

d) L'excédent de fonctionnement antérieur reporté : 1 404 756,36 €.

e) Récapitulatif :



2/ Les dépenses de fonctionnement

Pour 2023, la Ville poursuit ses efforts pour améliorer les services rendus à la population.

- a) Les charges à caractère général : Pour 5 638 400€ (+ 14,47% par rapport au BP/BS/DM 2022)

Elles comprennent les postes de dépenses suivantes :

- La petite enfance (815 K€),
- Le scolaire, les Accueils Collectifs de Mineurs, la restauration, la jeunesse et le sport (697 K€),
- Affaires Générales (955 K€ dont 356 K€ de marge pour les fluides),
- Les associations, la culture, le social et les animations (644 K€),
- Les services aux personnes âgées (88 K€),
- L'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie (984 K€),
- Les fluides et l'éclairage public (1 320 K€),
- La sécurité (135 K€).

Malgré une baisse des consommations, des fluides, il y a une augmentation des charges générales de 600 K€ du fait de l'augmentation du prix de l'énergie annoncé. Nous avons de plus prévu une marge de sécurité de 356 K€.

- b) Les charges de personnel : Pour 7 201 000 € (+ 4,34% par rapport au BP/BS 2022 lié principalement à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale sur une année complète, les assurances et prise en charge Mutuelle).

Les charges de personnel représentent au budget 50,74 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- c) Les autres charges de fonctionnement :

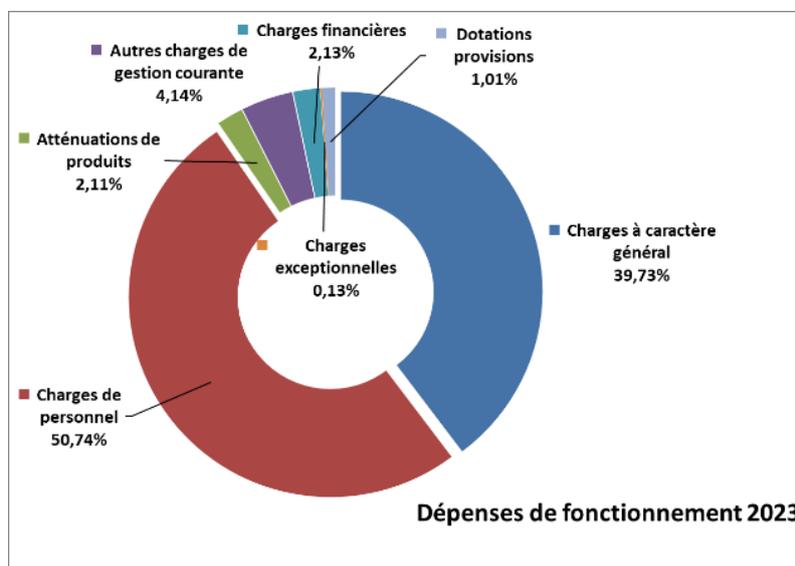
Le budget du montant des subventions accordées aux associations wissoussiennes et au service de l'hôpital gériatrique les magnolias (anciennement CLIC) s'élève à 276 088 €. La subvention au CCAS et aux coopératives scolaires sont estimées au total de 105 590 € en attente du vote du BP du CCAS.

S'agissant des intérêts de la dette, le montant inscrit au BP 2023 est estimé à environ 303 000 € (soit - 5,04 % par rapport à 2022).

Les dotations aux provisions sont créditées de 144 000€ pour 2023.

Le dernier poste des dépenses de fonctionnement est le chapitre 014 qui concerne la contribution de la Ville de Wissous à la péréquation horizontale (Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) estimée à 300 000 €.

- d) Récapitulatif :



Les grands équilibres du budget 2023

Dépenses = 22 974 992 €

Recettes = 22 974 992 €

Section de fonctionnement
15 598 341 €

Charges de gestion courantes	5 638 401 €
Charges de personnel	7 201 000 €
FSRIF	300 000 €
Autres charges de Fonct	587 843 €
Charges financières	303 000 €
Charges exceptionnelles	18 600 €
Dotations provisions	144 000 €
Autofinancement	635 497 €
Opération d'ordre	770 000 €

Impôts et taxes	11 802 901€
Excédent antérieur reporté	1 404 756 €
Dotations participations	1 218 320 €
Produits des services	943 600 €
Revenus des immeubles	107 200 €
Produits exceptionnels	71 350,00 €
Atténuation de charges	40 000 €
Opération d'ordre	10 214,00 €

Section d'investissement
7 376 651 €

Dépenses d'investissement	5 873 847,00 €
Investissement en AP/CP	500 000 €
Remboursement d'emprunt et caution	992 590 €
Opération d'ordre	10 214 €

FCTVA et Taxe d'Aménagement	800 000 €
Produit de Cession	240 000 €
Emprunts	1 940 000,00 €
Subvention	2 039 918,00 €
Excédent antérieur reporté	951 236 €
Autofinancement	635 497 €
Opération d'ordre	770 000 €

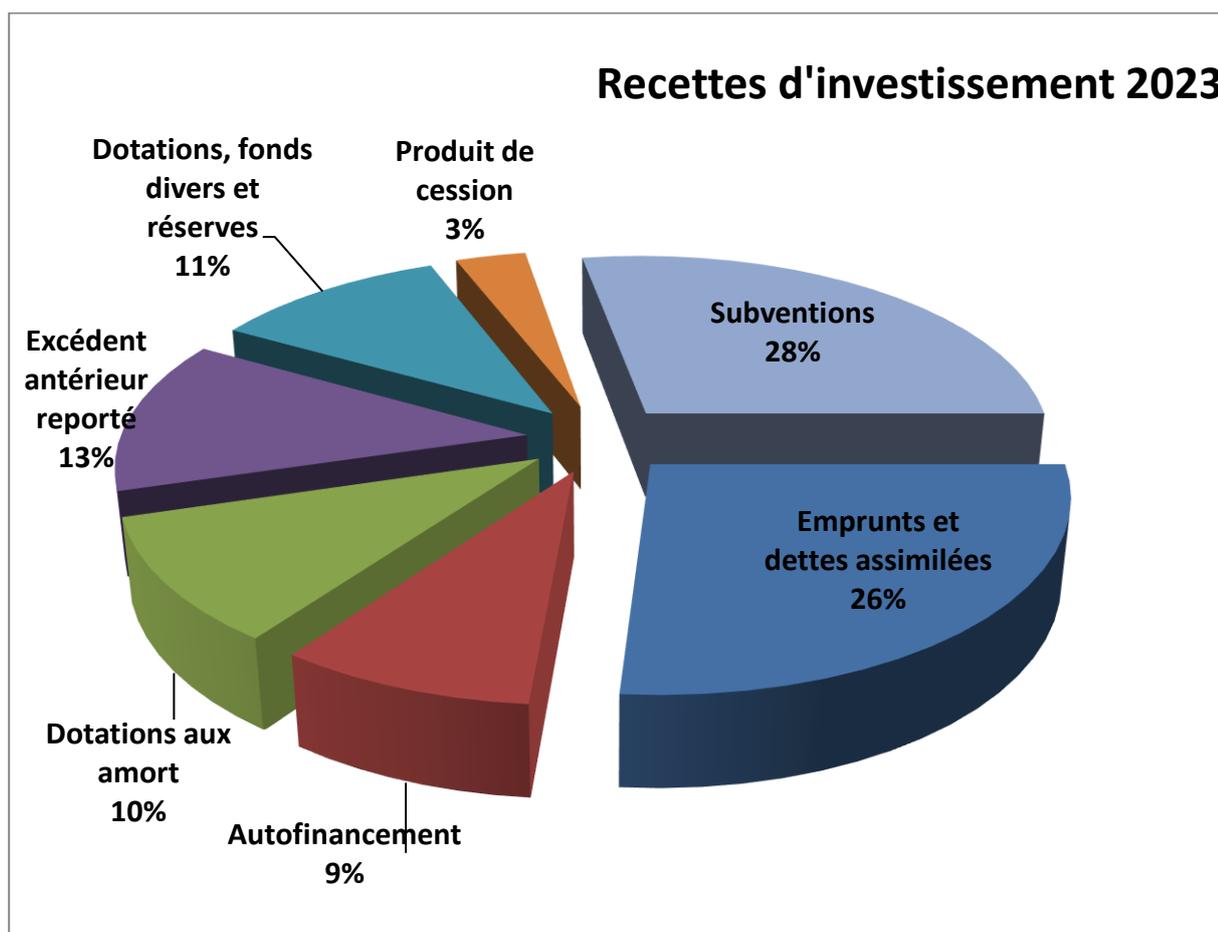
III/ Section d'investissement

1/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont estimées à 7 376 651 €.

Elles comprennent :

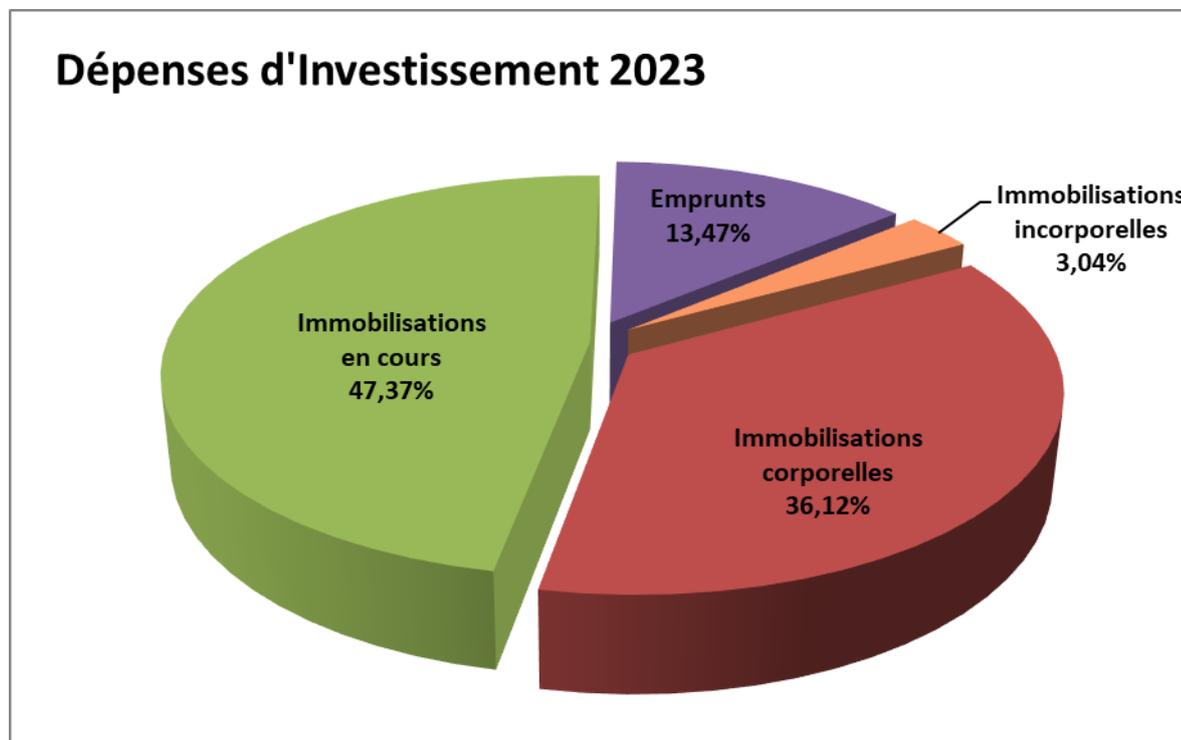
- Les dotations sont constituées :
 - o Le FCTVA est calculé sur les dépenses d'équipement 2021. Pour 2023, le montant du versement de FCTVA est chiffré à 700 000 €,
 - o La taxe d'aménagement est estimée pour 2023 à 100 000 € au regard des déclarations de permis de construire,
 - o Le Produit de cession pour 240 000 € au département pour la construction d'une UCP et la vente des tréfonds,
- Emprunt pour 1 940 000 €,
- L'excédent antérieur d'investissement reporté pour 951 236 €,
- Subventions diverses pour 2 039 918 €,
- Les dotations aux amortissements pour 770 000 €
- Un autofinancement de 635 497 €



2/ Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 7 366 437 € :

- 6 373 847 € de dépenses d'équipement (dont AP/CP pour 500 000 €),
- 992 590 € au titre du remboursement du capital de la dette.



Les dépenses d'équipement représentent 892 € par habitant. Il est à noter que la moyenne nationale de la strate était de 315€ en 2021.

Les nouvelles dépenses d'équipement 2023 pour 4 474 381€ sont notamment affectées à :

Cadre de vie (voirie & autres) : 1 804 141 €

- Enfouissement des réseaux aériens de la commune rue Bigourdan et Route d'Antony pour **325 000 €**,
- Création de voies douces et pistes cyclables : **310 000 €**
- Travaux de voirie, signalétique et changement du mobilier urbain (y compris les parcs) pour **295 000 €**.
- Acquisition de terrains pour le projet de Bassin de renaturation pour **250 000 €**,
- Remplacement des candélabres en Leds pour **140 000 €**,
- Renouvellement du parc automobile pour **80 000 €**.
- Travaux suite aux commissions de quartier- budget participatif pour **76 141 €**,
- Travaux sur les massifs et rond-point de la ville : **60 000 €**

- Aménagements dans le Parc Arthur Clark (parcours sportif, bancs tables, jeux) pour **50 000 €**,
- Acquisition de matériels d'espaces verts pour **45 000 €**,
- Harmonisation du réseau de vidéoprotection pour **40 000 €**,
- Accès PMR pour **18 000 €**
- Renouvellement des illuminations de Noël pour **15 000 €**,

Scolaire : 1 364 853 €

- Création de 3 classes dans l'ancien réfectoire La Fontaine avec du nouveau mobilier pour **1 258 453 €**,
- Equipements, travaux et modernisation des écoles (dont l'installation d'un dispositif PPMS) pour **106 400 €**,

Cadre de vie (structures & Bâtiments) : 905 009 €

- Divers travaux (dont énergétique) dans les bâtiments communaux pour **296 500 €**,
- Rénovation de la grange de Montjean et sécurisation du Château pour **185 000 €**,
- Travaux d'isolation et réaménagement de la Mairie pour **150 000 €**
- Equipement de modernisation de l'administration (câblage informatique, tablettes, VOIP, affichage numérique, nouveau logiciel) pour **102 700 €**,
- Remplacement de système de chauffage/isolation pour **60 000 €**,
- Etude énergétique des bâtiments pour **45 000 €**,
- Changement des luminaires à l'Espace A. de Saint Exupéry pour **16 700 €**,

Sport / Associations : 215 000 €

- Lancement de la conception pour l'agrandissement du **Centre Omnisports du Cucheron** pour **100 000 €** (Création d'une AP/CP de 15 000 000€),
- Equipement de la structure remplaçant « la bulle » pour **80 000 €**,
- Passage des spots en LED au tennis Château Gaillard pour **30 000 €**,
- Nouveaux équipements dans les structures sportives (poteaux, sols) pour **5 000 €**,

Petite Enfance & Enfance : 176 347 €

- Construction d'un **nouveau Multi-Accueil « Les P'tit Loups »** pour **146 546 €** (en AP/CP plus 253 453€ en RAR 2022 soit un montant de 400 000€ sur 2023),
- Travaux d'aménagement et mobiliers dans les accueils de loisirs pour **17 800 €**,
- Installation de brise vue dans les ACM pour **10 000 €**,
- Petits travaux dans l'actuel Multi-Accueil pour **2 000 €**,